

## La lutte contre les vols d'armes de chasse

Les vols d'armes de chasse dans les véhicules avaient connu une forte augmentation en début d'année 2016, notamment dans la Brenne. En 2017, 4 armes de chasse et une trentaine de cartouches stockées dans des véhicules stationnés sur le parking d'un relais de chasse avaient de nouveau fait l'objet d'un vol dans la Brenne.

La gendarmerie vous renouvelle donc ses conseils en matière de prévention des vols d'armes de chasse :

En stationnement, les véhicules des chasseurs sont, dans leur grande majorité, très facilement repérables. Il importe donc de **redoubler de vigilance lorsque ces véhicules sont stationnés sur des parkings ou des zones de restauration**. Dans le cas où une solution de stockage de l'armement existe à l'intérieur du rendez-vous de chasse par exemple, il convient, pour éviter les vols, et même si cela peut paraître contraignant, de privilégier cette solution plutôt que de laisser les armes dans les véhicules en stationnement.

Par ailleurs, outre la perte financière ou affective découlant du vol d'une arme, le contexte actuel des attentats doit nous imposer une grande vigilance car les armes sont très recherchées et se monnaient facilement. Si l'on peut penser que la quasi-totalité de ces vols sont commis par des délinquants de droit commun, il n'est pas à exclure la piste terroriste pour certains types de vols d'armes.

Face à ce constat, les chasseurs doivent donc adoptés un comportement responsable.

Le Lieutenant-colonel Alain GRELLIER,  
officier adjoint commandement du groupement de  
gendarmerie départementale de l'Indre,  
officier adjoint prévention-partenariat